
Séance du 04 février 2016

Nombre de membres

en exercice : 8

présents : 7

votants : 7

Date de la convocation du conseil : 29 janvier 2016

L'an deux mil seize le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Eric, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

Absent excusé : M. DA SILVA Jean

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul VAYSSET

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- *Devis de l'entreprise Rocher pour le nettoyage du clocher de l'église*
- *Demande de subvention au conseil Départemental au titres des amendes de police 2016*
- *Travaux de voirie RD25 et RD917 : convention avec le Conseil Départemental pour récupération du FCTVA*

La demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2015

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2. Compte rendu des participations aux diverses réunions

- Communauté de communes Beauce Val de Loire : Election du Président, des Vice-Présidents et délégations

3. Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Lorges

DELIBERATION 01/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la liste des propriétaires de l'Association Foncière de Remembrement de Lorges.

En application des dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural, le conseil municipal d'une part et la Chambre d'Agriculture d'autre part désignent par moitié, pour 6 ans, ces propriétaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Mme Catherine HUBERT
M. Hubert HAHUSSEAU
M. Thierry MOREAU
M. Olivier BRETON
M. Pierre TOURNOIS

4. Ouverture de crédits pour le règlement des factures d'investissement

DELIBERATION 02/2016

Le Maire indique au conseil municipal que les factures d'investissement suivantes sont à régler.

SEGILOG, facture FB67888 – 1576.80 euros ttc- compte 2051

SEGILOG, facture FB67889 – 108.00 euros ttc- compte 2051

Dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire, afin de pouvoir les mettre en règlement, d'ouvrir des crédits à hauteur de :

C/ 2051 : Concessions et droits similaires : 1 700.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'ouverture des crédits ci-dessus et s'engage à reprendre les crédits lors de l'adoption du budget primitif.

5. Communauté de Communes Beauce Val de Loire – groupement de commandes travaux de voirie 2016

DELIBERATION 03/2016

Vu les statuts de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, et notamment sa compétence en matière de voirie d'intérêt communautaire,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,

Mme le Maire précise que la Communauté de Communes Beauce Val de Loire propose aux communes sur lesquelles elle intervient dans le cadre de son programme de voirie 2016, de s'associer à elle pour la réalisation de travaux de voirie sur les voies communales.

Elle indique que la commune pourrait envisager de réaliser les travaux suivants :

- VC 36 rue de la Blandinière – confection de trottoirs et pose de caniveaux
- RD 917 rue Nationale – réfection de caniveaux et construction d'un mur de tête sur ouvrage
- Place de la Mairie – renforcement de chaussée aux enrobés chauds
- Rd 25 rue du Bout d'Enfer – confection d'un bordurage.

Dans un intérêt de simplification des procédures, la Communauté de communes Beauce Val de Loire propose de passer un marché groupé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, et d'en être le coordonnateur.

A ce titre elle serait en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, de l'organisation de la commission d'appel d'offres le cas échéant, de la signature, de la notification, ainsi que de l'exécution du marché pour le compte du groupement.

La commune s'engagerait quant à elle à rembourser la Communauté de Communes Beauce Val de Loire à hauteur du montant réel des travaux le concernant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie programmables 2016 tels que décrits ci-dessus,**
- **De désigner la Communauté de Communes Beauce Val de Loire coordonnateur du groupement et à ce titre de dire que la commission d'appel d'offre du groupement sera celle de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire,**
- **De charger le Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire de la rédaction de la convention constitutive du groupement de commande sur la base des éléments présentés ci-dessus,**
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

6. Contrat SANITRA FOURRIER pour le balayage des caniveaux

DELIBERATION 04/2016

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux avec la société SANITRA FOURRIER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de nettoyage des caniveaux par balayage mécanique de l'entreprise SANITRA FOURRIER :

3 fois par an – balayage complet de la commune

Coût : 356 euros H.T.

3 fois par an – balayage des rues principales du Bourg et de Villemuzard

Coût : 197 euros H.T.

Soit un total de 1 990.80 euros TTC pour l'année.

et Madame le Maire à signer le devis et tout document y afférent.

7. Spectacle de Noël 2016 - PATSY

DELIBERATION 05/2016

Pour le spectacle de Noël, Madame le Maire propose au conseil municipal une animation du Clown PATSY intitulée « l'Univers de Bidule ».

Le coût est de 800 euros TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis du clown Patsy et autorise Madame le Maire à le signer et tout document y afférent.

8. Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour l'acquisition de matériel pour l'école

DELIBERATION 06/2016

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux pour l'année 2016 d'équipement des classes de l'école de Lorges en tableau numérique interactif, matériels et accessoires périphériques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 pour le projet d'équipement de l'école en tableau numérique interactif, matériels et accessoires périphériques et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

DELIBERATION 07/2016

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour le projet de rénovation thermique de la mairie :

- 2 portes aux normes accessibilité
- 3 fenêtres (2 secrétariat + 1 archives)
- 2 bloc-portes ouvrants vitrés

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT	12 915.00 €
DETR	4 553.00 €
SIPL	5 166.00 €
Quote part communale	3 596.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour le projet de changement de portes, fenêtres de la mairie, arrête le plan de financement tel qu'il est indiqué ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Devis de l'entreprise ROCHER pour le nettoyage du clocher de l'église

DELIBERATION 08/2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Rocher pour nettoyer le clocher de l'église et poser un grillage au ras du mur pour empêcher les pigeons de passer.

Le montant du devis s'élève à 1 044 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Rocher pour un montant de 1 044 € TTC.

11. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2016

DELIBERATION 09/2016

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière pour la RD 25 rue du Bout d'Enfer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

12. Travaux de voirie RD 25 et RD 917 : convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour récupération du FCTVA

DELIBERATION 10/2016

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune doit passer une convention avec le Conseil Départemental afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 25 et RD 917, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au Conseil Départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13. Projet de fermeture de classe à la rentrée 2016 au RPI Lorges Talcy

DELIBERATION 11/2016

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe à l'école primaire Roland Bourgoïn à Talcy à la rentrée 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à ce projet de fermeture de classe pour les raisons suivantes :

- Les communes du RPI Lorges Talcy sont classées en Zone de Revitalisation Rurale et la scolarisation des enfants de 2 ans est comptabilisée au même titre que les zones d'éducation prioritaire.
- L'école joue un rôle moteur dans le maintien et le développement d'un milieu rural et permet d'accueillir les élèves au plus près de leur domicile.
- Ne pas en tenir compte, c'est perdre l'ensemble de la scolarité primaire de nos enfants.
- L'accueil des TPS (toute petite section) a constitué, depuis 2009, un aménagement et des dépenses d'investissement importantes pour nos petites communes.
- Les parents sont très satisfaits de cette scolarisation précoce tant sur la sociabilisation que sur l'apprentissage.
- La fermeture d'une classe entrainerait un effectif de 28 à 29 élèves par classe sur au moins deux niveaux d'apprentissage.
- Cet effectif élevé ne facilitera ni l'enseignement ni l'instruction de nos enfants.

Questions diverses

Maison de M. Ziri à Villemuzard

Préparation du 14 juillet

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Eric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	